



## **Ecotaxe poids lourds : démêler le vrai du faux**

*Novembre 2013*

### **L'usage du réseau routier est gratuit...mais son entretien nous coûte cher : vrai**

Alors que la circulation sur le réseau routier hors autoroutes, est actuellement gratuite pour les poids lourds, l'utilisation des réseaux ferroviaires et fluviaux fait l'objet d'un péage. Il serait normal que les acteurs économiques français et étrangers, utilisateurs principaux du réseau routier, paient leur part, sur le principe de l'utilisateur/payeur mais aussi du pollueur/payeur. L'écotaxe est donc bel et bien une redevance versée en échange du droit d'usage d'un service.

### **Si l'écotaxe est supprimée, les impôts n'augmenteront pas : faux**

Le coût du réseau routier (entretien) est actuellement supporté par la collectivité, c'est-à-dire par le contribuable français et les impôts dont il s'acquitte. La suspension de l'écotaxe représente un manque à gagner qu'il faudra obligatoirement compenser par une augmentation des impôts.

### **Les exonérations pour les transporteurs sont nombreuses : vrai**

Le transport routier de marchandises a bénéficié depuis 2009 de mesures favorisant son développement en anticipation de la mise en place de l'écotaxe. Ces mesures (réduction de la taxe à l'essieu, augmentation du dégrèvement des taxes sur le gasoil, généralisation du 44 tonnes...) représentent un coût important pour les finances publiques : 800 millions de cadeaux fiscaux concédés auxquels il faut ajouter 1,2 milliard de manque à gagner annuel en cas de suppression de l'écotaxe et 800 millions à payer au prestataire en cas de dédit. La facture grimpera vite pour approcher les 3 milliards d'euros en 2014 ! De plus, rappelons que l'écotaxe fait déjà l'objet d'allègements et d'aménagements pour certaines régions comme par exemple la Bretagne (réduction de 50%).

### **L'écotaxe permet de rééquilibrer la concurrence avec les membres de l'Union européenne : vrai**

Ce type de redevance est déjà entré en vigueur dans plusieurs pays européens : Allemagne (depuis 2005), Suisse (depuis 2001), Autriche (depuis 2004) etc. Le secteur des transports routiers souffre en effet de la concurrence déloyale de certains pays, notamment européens, en raison d'un vrai dumping social. En taxant le réseau des grandes routes nationales qui subissent un report des camions souhaitant éviter le réseau autoroutier payant, l'écotaxe fera donc payer les 800 000 camions, dont 200 000 de compagnies étrangères, qui circulent pour l'instant gratuitement en France chaque année.

### **L'écotaxe protège nos territoires et l'économie de proximité : vrai**

Dans le contexte de notre économie mondialisée, les sites de production sont souvent très éloignés des lieux de distribution, situation rendue possible par un système de transport routier sous tarifé et très loin de son coût sociétal. Le montant de l'écotaxe dépend du nombre de kilomètres parcourus et du poids du véhicule. En faisant payer plus le transport longue distance, il s'agit d'un dispositif qui rend plus compétitifs les produits de proximité ayant de surcroît peu contribué au réchauffement climatique et à la dégradation de la qualité de l'air. Son objectif est donc d'inciter au changement de comportement.



### **L'écotaxe est responsable de la situation économique de la Bretagne : faux**

La situation que connaît aujourd'hui la Bretagne est avant tout le résultat d'un modèle productiviste à la dérive qui génère une baisse de revenus et désespoir chez bon nombre de petits paysans. Modèle productiviste qui profite d'un transport routier sous-tarifé, justifie des parcours parfois invraisemblables pour nos produits et ce afin d' « optimiser » la rentabilité au détriment des emplois, de l'environnement et d'une production de proximité. Au sein de l'industrie agroalimentaire, certains ont déjà pris le chemin d'une meilleure valorisation et de plus de valeur ajoutée.

### **L'écotaxe impactera le pouvoir d'achat des français : faux**

Le transport pèse très peu dans le prix d'un produit. L'impact de l'écotaxe sur le bien de consommation final sera de l'ordre de 0,1 à 0,4 %. A titre d'exemple, pour un primeur, sur une liaison Ile de France-Bretagne, la hausse sera de 0,05 euros au kilo. L'écotaxe n'aura pas d'effet perceptible sur les prix à la consommation.

### **L'écotaxe permettra de réduire certains transports et de polluer moins : vrai**

L'application de l'écotaxe provoquera une meilleure organisation du transport routier et une compensation de son coût par une meilleure optimisation des changements et la réduction des transports à vide. De plus en faisant payer plus les camions les plus polluants, elle incitera au renouvellement du parc et à une réduction des pollutions de l'air.

### **Sans écotaxe, on pourra financer les transports de demain : faux**

L'écotaxe permettra de financer la modernisation des infrastructures routières, mais aussi ferroviaires, fluviales et portuaires. Sans le produit de l'écotaxe, comment la France pourra t'elle se donner les moyens de sa politique de report vers les modes de transports plus vertueux et comment pourra t'elle financer les transports de demain ?

### **Le contrat Ecomouv est un écran de fumée : vrai**

Quoi qu'on pense du système de partenariat public privé (PPP), le contrat avec Ecomouv ne doit pas être pris comme prétexte pour enterrer définitivement l'écotaxe. Les frais de gestion, qui comprennent également le remboursement de l'investissement, à hauteur de 20% (au cœur de la polémique) sont-ils excessifs étant donnée l'importante logistique nécessaire à la collecte ? Pour un système similaire, l'Allemagne, est à environ 15% de frais de gestion. De plus, ce taux de 20% n'a jamais été caché et personne jusqu'à présent ne semble s'en être ému. Quand on veut se débarrasser de son chien, on l'accuse d'avoir la rage !



----- Message original -----

**Sujet:**[reseauTMD] Motion du Conseil Régional d'Alsace pour l'écotaxe poids-lourds

**Date :**Mon, 25 Nov 2013 19:43:42 +0100

**De :**[ge.allard@laposte.net](mailto:ge.allard@laposte.net)

**Répondre à :**[reseauTMD@yahooogroupes.fr](mailto:reseauTMD@yahooogroupes.fr)

**Pour :**reseauTMD yahooogroupes fr <[reseauTMD@yahooogroupes.fr](mailto:reseauTMD@yahooogroupes.fr)>

Bonsoir à tous

Ah si toutes les régions se mettaient à voter ce type d'amendement...

Très bonne soirée

G.ALLARD

### **Motion du Conseil Régional d'Alsace sur l'Écotaxe**

Réunis en séance plénière le 22 novembre 2013, les élus du Conseil régional d'Alsace souhaitent souligner les enjeux pour l'Alsace de l'Écotaxe.

L'instauration d'une taxe poids lourd en Allemagne a entraîné un report massif sur les routes alsaciennes d'un trafic poids lourds de transit qui contribue à l'engorgement de la circulation en Alsace tout autant qu'il accélère la dégradation du réseau routier.

La taxe poids lourds, rebaptisée Écotaxe dans le cadre du Grenelle de l'environnement, a été souhaitée par la grande majorité des élus alsaciens, notamment pour répondre au déséquilibre créé par la LKW Maut. A l'unanimité, le Conseil régional d'Alsace avait souhaité dès 2005 un dispositif protégeant notre région. Il avait été à l'époque préconisé d'appliquer la taxe aux véhicules de 12 tonnes et plus pour éviter de pénaliser les transporteurs locaux.

Ce projet devait initialement être expérimenté en Alsace avant sa généralisation sur l'ensemble du territoire national. Un large accord s'était fait sur les objectifs de rationaliser le transport routier, de réduire ses impacts environnementaux et de financer le transfert modal.

Des difficultés de mise en œuvre liées au périmètre de l'appel d'offre, à la mise en place des portiques et à l'organisation de la collecte avaient progressivement réduit à quelques mois l'anticipation de cette initiative en Alsace.

La décision du Gouvernement de suspendre la mise en œuvre de l'Écotaxe laisse ouverte, notamment en Alsace, un ensemble de questions qui nécessite pourtant impérativement une réponse claire.

***Aussi le Conseil Régional d'Alsace réaffirme la nécessité impérieuse de mettre en place un dispositif dissuadant les reports transfrontaliers du transit des poids- lourds.***

***Mais la décision du Gouvernement laisse également entière la question de la capacité à financer les investissements nécessaires. Aujourd'hui l'Alsace doit répondre à un ensemble d'enjeux en termes d'infrastructures de transports qui seront négociés dans le cadre du futur Contrat de Plan Etat Région 2014-2020.***

***Le produit de l'Écotaxe doit permettre de dégager les moyens financiers indispensables à la modernisation de nos infrastructures de transport et au transfert modal.***

***Les élus régionaux souhaitent que le Gouvernement puisse rapidement arrêter une position claire et cohérente à propos de l'Écotaxe.***

***Ils demandent au Gouvernement de maintenir l'objectif du Grenelle de l'Environnement et d'aboutir à une refonte opérationnelle de l'Écotaxe qui permette notamment à l'Alsace d'être moins vulnérable par rapport à ses voisins rhénans.***

Adoptée à l'unanimité moins 4 voix (FN)